

Appel à Candidatures : Scène Ouverte & Spectacles de Rue (Été 2026)

**Vous êtes artiste de rue, musicien, circassien, comédien, clown ou performeur ?
Vous aimez le contact direct avec le public et l'énergie des pavés ?**

La Gacilly vous ouvre ses portes cet été !

Dans le cadre de nos animations estivales, notre charmant village touristique — très fréquenté durant la haute saison — lance un appel aux artistes et compagnies de spectacle vivant pour participer à nos journées "**Scène Ouverte**".

Venez partager votre univers, profiter d'une visibilité exceptionnelle auprès d'un public nombreux et familial, et dynamiser nos rues !

Le Concept & Les Dates :

Nous programmons **3 journées réparties sur la belle saison**, en parallèle d'autres événements culturels de la commune et du festival photos.

- **Format** : Spectacles de rue et scène ouverte l'après-midi
- **Dates** : **1^{er} Aout, 29 Aout et 27 Septembre**
- **Rémunération** : Performance rémunérée **exclusivement au chapeau**. La commune met à disposition l'espace public et assure la communication globale.

Les Conditions d'Accueil & La Sécurité :

Pour que cet été soit une réussite festive et sécurisée pour tous, voici les conditions requises pour participer :

- **Statut & Assurance** : Les artistes ou compagnies doivent être autonomes juridiquement (structure associative, micro-entreprise, intermittents portés par une structure, etc.) et fournir obligatoirement une attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC) Professionnelle à jour.
- **Autonomie Technique** : Les artistes doivent être 100 % autonomes pour leur matériel (instruments, décors, petite sonorisation sur batterie si nécessaire).
- **Sécurité des Espaces** :
 - Les spectacles ne doivent pas obstruer les voies de circulation des secours (pompiers, ambulances).
 - L'utilisation de feu, d'effets pyrotechniques ou de structures aériennes lourdes est soumise à une autorisation écrite préalable de la mairie et à l'examen d'une fiche technique stricte.
- **Régulation du Chapeau** : Le public doit être informé de manière claire et bienveillante du principe du "spectacle au chapeau". Les artistes gèrent eux-mêmes leur collecte de manière respectueuse de l'ordre public.

Ce que la Commune vous offre

- Un cadre de performance au cœur d'un village à forte affluence touristique.
- Des emplacements stratégiques validés par la commission de sécurité.
- Une communication dédiée : Mention de votre passage sur nos réseaux sociaux et affichage local.
- Un accueil convivial : Un point de repli avec accès à de l'eau, des sanitaires et un espace pour déposer vos affaires.
- Un repas offert.

Comment candidater ?

Envoyez-nous votre dossier avant le 15 juin 2026 à l'adresse mail suivante : accueil@lagacilly.fr en précisant :

1. **Présentation** : Nom de l'artiste/compagnie, discipline, nombre de personnes sur place.
2. **Le Spectacle** : Durée du set (idéalement entre 20 et 45 minutes pour tourner), synopsis rapide et besoins en espace.
3. **Médias** : Liens vidéo, photos ou réseaux sociaux de vos prestations.
4. **Disponibilités** : Vos préférences parmi les dates proposées entre Aout et Septembre.
5. **Justificatif** : Copie de votre RC Professionnelle.

Contact & Informations :

Commission Culture de la Mairie – (02 99 08 10 18, accueil@lagacilly.fr)

La performance au chapeau sur l'espace public nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) délivrée par le maire.

Ce texte d'appel à candidature, une fois l'artiste sélectionné, débouchera sur une **lettre d'autorisation officielle** que l'artiste devra avoir sur lui le jour J.